

Bemba dénonce une «parodie d'élection» en RDC

L'ex-chef rebelle Jean-Pierre Bemba est exclu de l'élection présidentielle prévue le 23 décembre en République démocratique du Congo en raison de sa condamnation pour «subornation de témoins» par la Cour pénale internationale (CPI), a confirmé un arrêt de la Cour constitutionnelle.

Président du Mouvement de libération du Congo (MLC), Bemba passait pour un candidat de l'opposition sérieux à la succession du président Joseph Kabila, qui n'a pas le droit de se représenter. Bemba avait saisi la cour constitutionnelle car la commission électorale nationale indépendante (Céni) avait déclaré sa candidature irrecevable en août.

Il avait déposé sa candidature après un retour triomphal à Kinshasa et son acquittement en appel par la Cour pénale internationale (CPI) de sa condamnation à dix-huit ans dans l'affaire principale, celle de crimes de guerre et contre l'humanité.

Il a été condamné dans une affaire annexe pour subornation de témoins par la CPI, qui rendra en appel sa décision le 17 septembre.

Pour la cour constitutionnelle congolaise, «la subornation de témoins est une circonstance aggravante dans l'infraction de corruption» en RDC. «C'est en bon droit que la Céni a conclu à l'inéligibilité de Jean-Pierre Bemba.» Les partisans de Bemba affirment au contraire que la subornation de témoins est différente de la corruption et ne fait pas partie des motifs d'invalidation d'une candidature, selon la loi électorale.

Jean-Pierre Bemba a dénoncé mardi une «parodie d'élection». «C'est très inquiétant, au-delà même de ma personne, le fait que l'on choisisse des opposants», a-t-il réagi sur France 24.

«La cour constitutionnelle est aux ordres du pouvoir en place (...). Tout ça n'est qu'une mise en place qui veut que le candidat du pouvoir puisse ne pas avoir de candidat sérieux devant lui», a-t-il poursuivi. Pour rappel, le président Kabila a finalement désigné un «dauphin», l'ex-ministre de l'Intérieur Ramazani Shadary. Outre Bemba, un autre grand de l'opposition au pouvoir en place à Kinshasa, Moïse Katumbi, a été empêché de déposer sa candidature.

AFP